

Orage de Grêle du 4 juin 2022

POINT DE SITUATION - 7 JUIN

Le violent orage de grêle qui s'est produit samedi soir dans l'agglomération vichyssoise a causé de très nombreux dégâts (et coupure d'électricité dans certains quartiers) et nécessite l'intervention des services de secours et municipaux/communautaires afin de sécuriser et nettoyer les bâtiments, espaces publics, voiries et parcs ...

De nombreux habitants et entreprises ont été touchés : toitures endommagées, vérandas, verrières et fenêtres brisées, inondations, pare-brise de voitures cassés et carrosseries marquées...

MOBILISATION

Près de 400 pompiers et militaires sont actuellement mobilisés sur notre territoire, dont des renforts venus de toute la France.

Réunis en cellule de crise dès la nuit de samedi à dimanche, la Ville de Vichy, Vichy Communauté et les communes de l'agglomération concernées ont mis en place différentes mesures et ont, en lien avec la Préfecture de l'Allier, sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur leur territoire.

VICHY SOLIDAIRE

Pour venir en aide aux personnes sinistrées

- Le 7 juin, le **numéro vert Vichy Solidaire 0 800 70 99 99** a été réactivé (**du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**) afin d'accompagner les habitants et répondre à toute question (sauf pour les interventions d'urgence pour lesquelles il est impératif d'appeler le 18) : relogement, signalement de maisons ou locaux en état de péril, signalement d'une personne isolée, aide aux démarches administratives...
- **Accompagnement numérique / Assurance**
Depuis le 7 juin et jusqu'au samedi 11 juin (de 9h à 19h) à la médiathèque, 11 postes informatiques sont ouverts et des agents sont présents pour accompagner les sinistrés dans leurs déclarations en ligne auprès des assurances.

INTERVENTIONS SUR LES HABITATIONS ET LOCAUX PROFESSIONNELS

Les particuliers et professionnels sinistrés doivent au plus vite se rapprocher de leur assureur, pour déclarer leurs dommages (avec photos).

=> *Pour travaux de couverture, il est demandé aux habitants la plus grande prudence et de ne pas intervenir eux-mêmes sur les toits :*

- Pour toutes les interventions d'urgence, contacter les Sapeurs-Pompiers, en appelant le 18.
- Pour faire appel à un professionnel du secteur : des artisans sont recensés par la CAPEB et par France Rénov (<https://www.ville-vichy.fr/actualites/orage-4-juin-2022>)

► Pour la sauvegarde du bâti liée aux intempéries, la Ville de Vichy facilite les démarches pour des opérations à caractère d'urgence (utilisation de nacelle...) menées par les professionnels (toitures, vitrages...): simple déclaration et gratuite pour l'occupation du domaine public.

VIGILANCE

- Face aux nombreux faux artisans et pour éviter les arnaques : la CCI a mis en place un numéro de téléphone : **04 70 02 80 95 pour vérifier l'immatriculation SIRET** de l'entreprise.

Rappel

Les services de la Ville de Vichy ne peuvent intervenir chez les particuliers ni fournir du matériel. La Ville de Vichy n'a mandaté aucune entreprise ou aucun prestataire pour intervenir en son nom.

APPEL A LA SOLIDARITE

Afin d'accompagner l'ensemble des habitants et des entreprises sinistrés, **un appel à la solidarité** est lancé

- aux professionnels du bâtiment (artisans, couvreurs, vitriers...) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (et au-delà) pour qu'ils viennent intervenir sur notre territoire

- pour récupérer des matériaux indispensables : bâches ou polyanes, scotch renforcé, liteaux et pointes.

=> *Pour se signaler, il suffit d'envoyer un mail à vichysolidaire@ville-vichy.fr en précisant la nature de l'aide proposée et en indiquant les coordonnées téléphoniques*

INFOS PRATIQUES

Déchets liés aux dommages

Pour faciliter le dépôt des déchets, des bennes vont être installées dans différents quartiers : Stade Darragon, place de la République, parking arrière de la Mairie...

POUR RAPPEL

Les espaces et les bâtiments publics (*Palais des Congrès – Opéra, Centre culturel, gymnases des Ailes, Belin, Mutualité, Tour des Juges, tennis couverts, Boulodrome..., Centre de production horticole, passages Giboin et Clemenceau, écoles...*) **ont également subi de nombreux dommages** à des degrés divers : entrées d'eau (verrières, plafonds abimés voire tombés, sols inondés, revêtements abimés...), tuiles, vitres et vitraux brisés, châssis voilés...

⇒ *Certains désordres ont déjà pu être réglés, par l'intervention des pompiers et des services municipaux pour*

Pour les autres :

⇒ **L'école maternelle Alsace et l'école élémentaire Pierre-Coulon n'ont pu rouvrir mardi 7 juin et resteront fermées jusqu'au vendredi 10 juin inclus.**

Pour les familles n'ayant aucune solution de garde suite à des contraintes professionnelles, un accueil est assuré (respectivement à l'école Paul-Bert et à la maternelle Pierre-Coulon).

⇒ Certains équipements sportifs sont actuellement fermés.



CONTACT PRESSE

Marie-Bénédicte REYNARD

Chef de cabinet – Relations presse

04 70 30 55 12 – 06 18 45 15 40

mb.reynard@ville-vichy.fr